

CONDITIONS GENERALES DE VENTES HOTEL RESTAURANT LE ROCHER DU CERF

I. RESERVATION

La réservation devient définitive uniquement après le règlement des arrhes (par chèque ou par carte bancaire). Le Rocher du Cerf se réserve le droit d'annuler la réservation si les arrhes ne sont pas reçues en temps et en heure ou en cas de défaut de paiement par le Client de factures de séjours antérieurs.

Dans la mesure du possible, l'hôtelier essaiera de satisfaire les demandes de modifications faites par le client avant son arrivée (selon les disponibilités).

II. ARRHES

Tarif Flexible:

30 % du montant total de votre séjour est dû lors de la réservation.

Tarif Early Booking:

Prépaiement total demandé lors de la réservation.

III. ANNULATION

Tarif Flexible:

En cas d'annulation à moins de 15 jours de votre date d'arrivée, nous conservons les arrhes versées.

En cas d'annulation à moins de 3 jours de votre date d'arrivée ou en cas de non présentation, nous nous verrons dans l'obligation de vous facturer le montant total de votre séjour.

Tarif Early Booking:

En cas d'annulation de votre séjour, quel que soit la date d'annulation et le délai de prévenance, le prépaiement ne sera en aucun cas remboursé. En effet le tarif « Early booking » comprend certaines restrictions. C'est un tarif non flexible que vous ne pouvez ni annuler ni modifier.

Dans les 2 cas, en cas de départ anticipé, quel que soit la raison, l'intégralité du séjour sera due.

IV. FACTURE

Au départ de l'hôtel, le tarif confirmé lors de votre réservation vous sera facturé ainsi que les éventuelles prestations non incluses dans la réservation (extras restaurant, bar, téléphone...). Dans le cas d'un tarif prépayé lors de la réservation, seules les éventuelles prestations non incluses dans la réservation (extras restaurant, bar...) vous seront facturées au départ de l'hôtel.

V. CONVENTION DE PREUVE

1. L'acceptation des présentes conditions générales et du bon ou de la demande de réservation, constitue une signature électronique qui a, entre les parties, la même valeur qu'une signature manuscrite.
2. Les registres informatisés enregistrés dans les systèmes informatiques du Rocher du Cerf seront conservés dans des conditions raisonnables de sécurité et considérés comme les preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties.
3. Le Client s'engage à respecter et à faire respecter par ses participants les consignes de sécurité en vigueur dans les locaux de l'hôtel.
4. Le client s'interdit de recevoir toute personne dont le comportement est susceptible de porter préjudice à la bonne tenue de l'hôtel le Rocher du Cerf. Ce dernier se réserve le droit d'exclure ou d'expulser des locaux de l'hôtel toute personne ayant un tel comportement sans que sa responsabilité ne puisse en aucune façon être engagée à l'égard du Client.
5. L'hôtel « Le Rocher du Cerf » ne sera pas responsable de tout manquement au contrat dans tous les cas de force majeure, les conflits de travail étant notamment considérés comme cas de force majeure.
6. Aucun mets ou boisson apporté de l'extérieur par le client ou ses invités ne sera admis, sans autorisation préalable de la part de l'hôtel restaurant le Rocher du Cerf.